

Projet de budget 2022 : Sama Lukonde déjoue tous les pronostics avec plus de 10 milliards Usd de prévisions

P. 5

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 483 du vendredi 17 au dimanche 19 septembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econews.cd
Le média de l'émergence

Loi sur la «congolité»

Lignes rouges : Katumbi gagne la première bataille

P. 2

Félix Tshisekedi à Lubumbashi pour les hommages nationaux à Gabriel Kyungu

Décidément, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait de l'admiration pour Gabriel Kyungu wa Kumwanza, inhumé jeudi, dans l'intimité familiale, dans le mausolée construit dans sa ferme Kiyambi, après des hommages nationaux à la place du 30 juin de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga. Pour rendre hommage à ce baobab de la politique congolaise, signataire avec Etienne Tshisekedi wa Mulumba, (aujourd'hui décédé) de la fameuse lettre de 13 parlementaires qui a ouvert la voie à la démocratie, le Président de la République a fait le déplacement de Lubumbashi.

P. 12



PARLONS-EN

Une tache d'huile !

ECONEWS

Il fallait s'y attendre ! Le pouvoir est tombé dans le piège de l'opposition. La marche pacifique de Lamuka, conduite par le candidat malheureux à la présidentielle 2018, Martin Fayulu, président de l'Engagement citoyen pour le développement (ECIDE), et l'ancien Premier ministre, Adolphe Muzito, de Nouvel Elan, s'est déroulée dans la bastonnade et un bain de sang. Le pouvoir n'a pas su se maîtriser. "Sa" police s'est illustrée par la violence pour le refus des organisateurs de reporter leur marche, prévue le mercredi 15 septembre, ce vendredi 17. (Lire page 2)

Commune de Kinshasa : insécurité et occupation par des personnes non identifiées de l'immeuble situé au n° 64, de l'avenue Mbomu

P. 4

Ouverture ce vendredi à Lubumbashi de la 5^{ème} Conférence nationale sur l'énergie

P. 6

Loi sur la «congolité»

Lignes rouges : Katumbi gagne la première bataille

- Prochain round : composition du bureau de la CENI

Leader d'Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, peut se consoler. Dans un premier temps certainement. A l'Assemblée nationale, la proposition de loi, dite loi sur la «congolité», qui cherche à verrouiller la fonction présidentielle aux seuls Congolais nés de père et de mère, n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la session ordinaire de septembre. Ainsi en a décidé la conférence des présidents réunie autour de Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, président de la chambre basse du Parlement. Pour Katumbi, c'est une première bataille qui est gagnée, après la ligne rouge qu'il a tracée, menaçant de reconsidérer sa position au sein de l'Union sacrée de la nation si

jamais l'Assemblée nationale se décidait d'examiner la proposition de loi de l'honorable Nsingi Pululu, porteur de la loi Tshiani à l'Hémicycle. Après ce premier round à son avantage, il ne reste plus qu'au leader d'Ensemble pour la République de trouver sa part dans la composition du prochain bureau de la CENI (Commission électorale nationale indépendante). C'est sa deuxième ligne rouge. Le plus important est qu'au sein de l'USN, les lignes bougent – dans le bon sens. Sans doute, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, s'est-il résolu à ne pas multiplier des frustrations au sein de sa majorité parlementaire.

ECONEWS

Le président d'Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, vient de gagner sa première victoire. La ligne rouge portant sur l'inscription à l'ordre du jour de la loi sur la «congolité», dite «Loi Tshiani», n'a pas eu lieu. Le chairman Katumbi avait fait de l'inscription de ce point à l'ordre du jour comme une cause de rupture de contrat qui le lie à l'Union sacrée de la nation (USN).

Comme si un mot d'ordre était donné, les présidents des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale ont décidé de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour. Le fait de ne l'avoir pas inscrit à l'ordre du jour est une victoire de Moïse Katumbi qui a tracé une ligne rouge à ne pas franchir. Et il a reçu gain de cause.

Cette victoire est aussi le fait du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Le chef de l'Etat a sans doute voulu d'un apaisement. Ce qui constitue un signal fort que le Président Tshisekedi tient à la stabilité de la coalition USN. Une manière d'inviter Moïse Katumbi à plus de réalisme dans le cadre de la coalition gouvernementale.

Le camp présidentiel a donné la garantie qu'il tient à Moïse Katumbi. Il faut également noter que c'est une réponse claire à la menace du président d'Ensemble pour la République. Quelle sera la contrepartie politique de cette concession ? Difficile à répondre à la place des concernés, à savoir le Président Tshisekedi et Moïse Katumbi.

LE BON SENS

Dans cette affaire de la loi sur la «congolité», c'est le bon sens élémentaire qui a pris le dessus sur le populisme ambiant.

Dans un pays aussi diversifié qu'est la République Démocratique du Congo, une vraie mosaïque, c'est faire preuve de manque de maturité politique en se mettant chantré de la «congolité».

Ains, tenter aujourd'hui d'écarter une catégorie importante de Congolais de leur droit à la citoyenneté revient à provoquer des divisions inutiles. D'ailleurs en plein 21^{ème} siècle, c'est faire un bond en arrière inacceptable.

Cette distraction qui n'a pas eu d'écho au sein de l'Assemblée nationale devra être classée dans la poubelle de la

République. A ce titre, le bureau d'études de l'Assemblée nationale devra veiller sur la constitutionnalité de cette loi.

En campant sur sa position, Moïse Katumbi a sauvé la nation. Son intransigeance a fini par payer. Il a apporté la preuve que des causes justes n'ont ni couleur ni odeur. Elles sont simplement justes. Sa détermination à défendre cette cause, tout aussi juste, est un enseignement pour tous les pêcheurs en eaux troubles pour qui la quiétude de la nation n'a aucun sens. Le souhait de la majorité des Congolais est de voir les ténors de l'Union sacrée de la nation regarder dans la même direction pour des nouveaux espoirs de paix et de développement à la République.

Présidence de la CENI : pour le FCC, le cas Malonda doit servir de jurisprudence

ECONEWS AVEC CONGORASSURE.COM

La principale force politique de l'opposition parlementaire, le Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, a appelé l'Assemblée nationale à ne procéder, sous aucun prétexte, à la ratification des conclusions d'une Commission paritaire à laquelle aucune composante de l'opposition n'a délégué un représentant.

Dans une déclaration politique datée du 14 septembre et rendue publique le 15 septembre 2021, relayée par le site d'infos en ligne, congorassure.com, la cellule de crise du FCC que dirige Raymond Tshibanda, évoque l'absence de consensus entre les confessions religieuses sur la nomination des nouveaux dirigeants de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le FCC évoque également les différentes pressions exercées sur les confessions religieuses pour

obtenir la désignation d'un candidat non consensuel à la tête de la commission électorale, la formation politique s'appuie notamment sur les dénonciations faites récemment par certains représentants de ces confessions religieuses.

Le FCC, qui exige que chaque partie concernée par la désignation des membres de la CENI soit libre de décider sans aucune pression extérieure, demande également aux députés de ne pas procéder à l'entérinement, «grâce à une majorité mécanique et à la corruption, des conclusions d'une commission sans qualité ni mandat et à laquelle aucune composante de l'opposition légalement habilitée à le faire n'a délégué un représentant».

Le regroupement de l'ancien président Joseph Kabila rappelle également la désignation par six confessions religieuses sur huit, de Ronsard Malonda comme candidat avalisé par l'Assemblée nationale et qui n'avait pas été

investi par le Président de la République, faute de consensus sur sa personne.

Selon le FCC, les mêmes causes produisant les mêmes effets, «toute précipitation ou encore tout passage en force dans la conclusion du dossier de la CENI au niveau de l'Assemblée nationale retarderait inutilement la mise en place de la centrale électorale et du processus électoral».

Le FCC, qui estime que les élections sont essentielles à la démocratie, exhorte le peuple congolais à «faire échec à toute tentative de retarder leur organisation ou de corrompre leur crédibilité». Il souligne également qu'il appartient au peuple de «défendre avec zèle la Constitution de la RDC afin de bloquer ce qu'elle considère comme un recul démocratique et une dérive dictatoriale».

On se rappelle qu'en juillet 2020, Félix Tshisekedi avait posé son veto au choix de Ronsard Malonda à la présidence de la CENI, pourtant

soutenu par le FCC. Ainsi, Ronsard Malonda n'a pas investi comme président de la CENI. Le Président Félix Tshisekedi, à qui revenait le dernier mot, avait répondu à Jeanine Mabunda, alors présidente de l'Assemblée nationale, qu'il y avait des irrégularités lors de la désignation de celui qui devrait diriger la centrale électorale.

Une année après, on se retrouve dans la même situation avec six confessions religieuses qui ont porté leur choix sur Denis Kadima, présenté comme proche de l'USN, à la présidence de la CENI, contre la CENCO (Conférence épiscopale nationale du Congo) et l'ECC (Eglise du Christ au Congo).

Depuis lors, l'Assemblée nationale se retrouve devant un dilemme, le cas Ronsard Malonda servant désormais de jurisprudence. Pour le moment, tous les regards sont rivés vers le Chef de l'Etat pour décanter la situation et, par conséquent, libérer la machine électorale.

PARLONS-EN

Une tache d'huile !

(Suite de la Une)

Les partisans de la plateforme politique Lamuka et les journalistes venus couvrir la manifestation, pourtant pacifique, ont été brutalisés et molestés. Et les réactions ont fusé de partout, aussi bien au pays qu'à l'étranger. Si le pouvoir s'est muré dans un silence coupable, sans piper mot, seul le ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, a pu saisir le chef de la Police, Dieudonné Hamuli, sur la bavure policière, spécialement sur les journalistes. Surtout, parce que le correspondant de Radio France International (RFI), Patient Ligodi, en a fait les frais. Son interpellation brutale et déshumanisante a amené le ministre congolais à condamner les agissements anti-démocratiques de la police congolaise. En fait pour rire car il ne pouvait être que solidaire d'avec tous les autres membres du Gouvernement qui riaient, sûrement, sous cape.

RFI et les autres correspondants de la presse étrangère en République Démocratique du Congo (RDC) n'ont pas manqué de fustiger ce comportement anti-démocratique qu'ils condamnent. Ils demandent même au Gouvernement d'identifier les policiers barbares pour les sanctionner, conformément à la loi.

En tout cas, cette bavure policière fait tache d'huile pour la liberté de presse et de manifester pacifiquement dans le chef du Gouvernement. Liberté reconnue dans la Constitution. L'Etat de droit et la garantie des libertés individuelles et collectives prônés par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, ne seraient-ils que des intentions pour la consommation extérieure ?

A tout prendre, le pouvoir s'est fait piéger par le tandem Fayulu-Muzito qui savait que la police à la solde des gouvernants n'allait pas hésiter à faire l'usage de la force et de la violence pour réprimer les manifestants. Ce qui décrédibilise le régime Tshisekedi.

«Ebanga», invention du prof Muyembe, approuvé comme traitement curatif du virus Ebola

La République Démocratique du Congo vient de gagner la bataille contre le virus Ebola, en proposant au monde un produit curatif, «Ebanga», une invention du professeur Jean-Jacques Muyembe, virologue de renommée internationale et directeur général de l'INRB. La très sérieuse Agence américaine de médicaments (FDA) et l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ont validé ce traitement, après des années d'expérimentation. A Kinshasa, le produit a été officiellement présenté, le jeudi 16 septembre 2021, en présence du ministre de la Recherche scientifique et Innovation technologique, José Mpanda, et de l'ambassadeur des Etats-Unis en RDC, Mike Hammer.

ECONEWS

«Ebanga», c'est le nom du nouveau produit curatif contre le virus Ebola, une invention attribuée au célèbre professeur Jean-Jacques Muyembe Tamfum, après l'approbation de l'Agence américaine de médicaments (FDA) et l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

A Kinshasa, c'est le jeudi 16 septembre 2021 que ce produit a été officiellement présenté au grand public dans une cérémonie organisée à l'INRB (Institut national de recherche bio-médicale) en présence du ministre de la Recherche scientifique, José Mpanda, du prof Jean-Jacques Muyembe et de l'ambassadeur des Etats-Unis en RDC,

Mike Hammer.

A cette occasion, José Mpanda a eu des mots élogieux envers son inventeur, le professeur Muyembe. « Le monde scientifique est honoré de la découverte par l'équipe du professeur Jean-Jacques Muyembe d'un nouveau médicament spécifique pour le traitement de la maladie à virus Ebola », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le prof Muyembe s'est félicité de l'approbation de ce produit à l'issue de plusieurs années de recherche, depuis la découverte en 1976 du premier cas d'Ebola en RDC.

« Ebanga n'est pas un vaccin, il est plutôt un médicament pour une maladie rare, le virus Ebola », a dit le professeur Muyembe, précisant que le médicament sera disponible autant au siège de l'OMS, à Genève



(Suisse) qu'à l'INRB pour des interventions spécifiques en cas d'épidémie.

Selon le professeur Muyembe, «Ebanga se prend en une dose et ne sera commercialisé».

UNE LONGUE MARCHÉ

C'est depuis décembre 2020, rapporte-t-on, que la « Food and Drug Administration (FDA) », Agence américaine des médicaments, avait approuvé le produit « Ebanga TM (Ansuvimab-zykl) » pour le traitement du virus Ebola chez les adultes et les enfants. Ce médicament a été développé par Ridgeback Biotherapeutics LP, une société de biotechnologie expérimentée dans le développement de médicaments antiviraux.

«Ebanga» est désormais, le seul traitement contre Ebola à injection unique approuvé par la FDA et disponible sous forme lyophilisée.

«Ebanga» (Ansuvimab-zykl, anciennement appelé MAb114) est un anticorps monoclonal isolé chez un humain survivant de l'épidémie d'Ebola en 1995 à Kikwit, une ville de la province du Kwilu. Nancy Sullivan, Ph.D., chef de la section de recherche sur la biodéfense au NIAID, VRC et son équipe, aux côtés de scientifiques de la filiale HumabsBioMed SA de VIR Biotechnology, ont découvert que le survivant conservait des anticorps contre Ebola, onze ans après l'infection.

L'équipe a donc isolé les anticorps, testé les plus favorables lors des études en laboratoire et

sur des primates non humains, et a sélectionné l'Ansuvimab comme le plus prometteur parmi l'ensemble pour l'essai clinique. Le professeur Jean-Jacques Muyembe, l'un des scientifiques impliqués dans la découverte initiale du virus Ebola en 1976, a joué un rôle clé également dans la découverte d'Ebanga. Une fierté pour toute la RDC.

A cette occasion, Wendy Holman, la PDG de Ridgeback Biotherapeutics, société ayant reçu l'approbation de la FDA, avait déclaré que « l'équipe dévouée de Ridgeback s'est lancée dans cette mission avec un seul objectif en tête : arrêter la propagation du virus Ebola et mettre fin aux ravages causés par cette maladie mortelle ». Avant d'ajouter : « Je suis très reconnaissant envers cette équipe dévouée et je suis impatient de voir comment nous pouvons poursuivre notre mission d'aider les gens en répondant ».

Pour rappel, Ridgeback avait lancé un protocole d'utilisation pour les patients atteints d'Ebola lors de la 11^{ème} épidémie d'Ebola en RDC, survenue dans la province de l'Équateur. «Ebanga» a été fourni à tous les patients atteints d'Ebola positifs à la PCR dans le cadre de ce protocole.

Au moins 739 civils tués en quatre mois d'état de siège : HRW s'alarme, Kinshasa relativise

ECONEWS AVEC LA LIBRE BELGIQUE / AFRIQUE

Depuis le début de l'imposition de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le 6 mai dernier, jusqu'au 10 septembre 2021, « le nombre de civils tués dans des attaques est en grande partie resté inchangé », constatent l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC, basé à l'Université de New York). La justification du décret présidentiel instaurant cet état d'exception était de mettre fin aux massacres.

Malgré tout, à Kinshasa, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant 8^{ème} autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire national.

Selon le rapport de HRW et du GEC, « au moins 739 civils » ont été tués durant ces quatre derniers mois dans les deux provinces sous état de siège : 672 par des groupes armés « dont certains restent non identifiés », et 67 par les forces de sécurité congolaises.

DES MILITAIRES AUSSI

Le rapport note que

« d'autres groupes armés et certains éléments de l'armée nationale congolaise ont également été impliqués dans des attaques dans la région ».

Le rapport de HRW et du GEC souligne également que malgré les déclarations du gouverneur militaire du Nord-Kivu, le lieutenant-général Constant Ndima, qui assurait le mois dernier qu'« il y a un grand changement » dans la province grâce à l'action de l'armée, les données « ne montrent aucune indication que les forces congolaises ont intensifié leurs opérations militaires pour améliorer la protection des civils dans les zones les plus à risque ».

Ce rapport s'ajoute aux protestations des civils sur place. Le 12 août, le mouvement citoyen Lucha (Lutte pour le changement) avait appelé à mettre fin à l'état de siège, ce dernier n'ayant pas fait baisser le nombre de victimes civiles d'attaques armées et n'ayant servi qu'à restreindre considérablement les libertés.

Le 17 août, des élus provinciaux du Nord-Kivu évoquaient 440 civils tués et de nombreuses destructions de villages dans la province en demandant à l'Assemblée na-

tionale de ne pas proroger l'état de siège dans les deux provinces de l'Est « sans tenir compte des réalités sur le terrain ». Ils avaient demandé la requalification de l'état de siège pour le rendre plus efficace, notamment en le limitant aux zones gravement affectées de la province et en concentrant l'action des militaires contre les groupes armés plutôt que de prendre pour « cibles » des « élus légitimes du peuple ».

LES ÉLUS PROVINCIAUX CIBLÉS PAR L'ARMÉE

Le porte-parole du gouverneur militaire a, en effet, déclaré lors d'une émission de radio à Béni, que les députés provinciaux finançaient les groupes armés, a rapporté l'agence de presse congolaise APA, et averti que toute personne qui irait à l'encontre de l'état de siège serait déferée devant la justice militaire.

Le 23 août, le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'Onu avait déploré la « détérioration continue » de la protection des civils à Béni et dans le Masisi (Nord-Kivu). Et ces lundi et mardi, la population de Béni a organisé une « ville morte »

pour rejeter l'état de siège et les exactions des militaires.

Les Forces démocratiques alliées (ADF), groupe armé d'origine ougandaise, est responsable de la majorité de ces exactions avec le groupe armé CODECO (Coopérative pour le développement du Congo) en Ituri.

OPTIMISME À KINSHASA, MAIS...

Malgré le nombre élevé de morts parmi les civils, le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya, en déplacement dans la province de l'Ituri le 21 août dernier, avait déclaré que les résultats découlant de l'état de siège étaient « très encourageants » à ce jour.

HRW ne partage pas cet optimisme et affirme que les données « ne montrent aucune indication que les forces congolaises ont intensifié leurs opérations militaires pour améliorer la protection des civils dans les zones les plus à risque ».

Plus de 100 groupes armés continuent d'opérer dans l'Est de la RDC. Une chance de les endiguer est réapparu en juillet dernier lorsque, l'administration Tshisekedi a lancé un nouveau programme de Désarmement, démobilisation,

relèvement communautaire et stabilisation (DDRC-S). Cependant, HRW et de nombreux activistes congolais ont publiquement fait part de leurs inquiétudes au sujet du coordinateur du programme, Tommy Tambwe, un ancien cadre de grands groupes rebelles soutenus par le Rwanda et responsables d'innombrables exactions au cours des vingt-cinq dernières années.

A la suite de cette nomination, HRW craint pour l'efficacité des actions sur le terrain. « Sa nomination compromet sérieusement les chances de succès du programme », note Human Rights Watch.

Alors que les opérations militaires menées dans le cadre de l'état de siège semble s'enliser, c'est le moment qu'a choisi le président ougandais Yoweri Museveni d'annoncer son intention de dépêcher des troupes en RDC pour combattre les ADF. Prêt à franchir la frontière, il a dit n'attendre que le feu vert de Kinshasa qui tarde cependant à se prononcer sur le sujet.

Pour rappel, les ADF ont prêté allégeance à Daech en 2019, mais l'étendue des liens entre les deux groupes armés reste incertaine pour les Nations Unies.

Adoption d'un Plan de transition pour le désengagement progressif de la Monusco en RDC

Le désengagement des troupes de la Monusco (Mission d'observation de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo), en terres congolaises depuis une vingtaine d'années, est sur la table des discussions entre le gouvernement congolais et le staff local de la Monusco. Mercredi à la Primature, les deux parties ont procédé à la signature d'un Plan de transition pour le départ échelonné de la Monusco.

**ECONEWS AVEC PRESSE/
PRIMATURE**

Présentes en République Démocratique du Congo depuis une vingtaine d'années, l'option d'un retrait progressif des troupes de la Monusco (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD-Congo) est sur la table des discussions entre le Gouvernement et les Nations Unies.

C'est à ce titre que le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyege, a présidé, le mercredi 15 septembre 2021 à la Primature, la réunion consacrée à la signature du Plan de transition pour la sortie échelonnée de la Monusco. C'était en présence du ministre d'Etat au

Plan, du vice-ministre des Affaires étrangères et de la délégation de la Monusco.

Selon Bintou Keita, représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies en RDC, qui a conduit la délégation onusienne, il s'agit de la conclusion d'un long travail entre les deux partenaires, à savoir la Monusco et le Gouvernement Congolais.

«Je suis ici avec toute une équipe. Nous avons rencontré son excellence M. le Premier ministre afin de conclure le travail qui nous a tous occupés depuis l'établissement du groupe de travail conjoint le 5 juillet dernier, pour signer le Plan de transition de la Monusco et que ce plan, en le signant, soit for-

mellement transmis au Conseil de sécurité des Nations Unies. Et donc, ce document va être discuté au Conseil de sécurité et d'ici quelque temps, nous aurons un retour de ce que les membres du Conseil de sécurité apprécient et comprennent des discussions. Parce que nous avons vraiment eu des discussions, des échanges et de vrais dialogues entre la partie gouvernementale et la partie onusienne. Sous le leadership de M. David McLachlan-karr et de toute l'équipe, à la fois des agences, fonds et programmes et de la mission de la Monusco», a déclaré à la presse la patronne de la mission onusienne en RDC.

Selon Bintou Keita, le document de référence convenu entre les deux parties donne des indicateurs clairs sur le retrait de la mission onusienne.

«Ce document contient 18 jalons et beaucoup d'indicateurs qui expliquent comment le travail doit être fait, donc mis en œuvre pour qu'à un moment donné, la mission

qui s'appelle Monusco puisse partir de façon graduelle, responsable et durable de la RDC», a-t-elle déclaré.

Pour la partie gouvernement congolais, ce Plan, qui s'étend jusqu'en 2024, prend en compte les étapes qui devront être franchies en termes des violences dans l'Est du pays. Il contient aussi les obligations du Gouvernement congolais et de la Monusco, a fait observer Christian Mwando, ministre d'Etat au Plan, à l'issue de cette séance de travail.

«Vous savez que depuis quelque temps, le Chef de l'Etat nous avait donné la mission de finaliser avec la Monusco, le Plan de transition pour la sortie échelonnée et durable de la Monusco. Donc, nous nous sommes mis d'accord entre les deux parties et nous avons fait un plan jusqu'à l'horizon 2024. Ce plan précise les obligations du gouvernement congolais et de la Monusco. Ce plan donne également les étapes qui doivent être franchies en termes de fin des violences au niveau

particulièrement de l'Est, au niveau de la protection de la population, au niveau de la stabilisation communautaire, au niveau du désarmement et de la réinsertion. Nous avons mis ensemble ces idées. Nous nous sommes mis d'accord sur des étapes à franchir, et c'est cet accord-là qui a été formalisé aujourd'hui entre les deux parties. Il va rester maintenant l'étape de l'exécution sur laquelle nous allons encore nous mettre d'accord à partir du moment où nous aurons l'accord final du Conseil de sécurité», a dit Christian Mwando Nsimba.

Dans tous les cas, depuis un temps, la Monusco a sensiblement réduit ses troupes en RDC en déplaçant le centre de ses opérations vers la partie Est de la RDC, toujours en proie à une insécurité permanente.

Avec ce Plan transitoire de désengagement, la Monusco prépare donc son retrait après plus de vingt ans de présence sans discontinuer en République Démocratique du Congo.

Commune de Kinshasa : insécurité et occupation par des personnes non identifiées de l'immeuble situé au n° 64, de l'avenue Mbomu

FRANCIS M.

Une fois plus, la Justice congolaise joue sa crédibilité et son honneur. Avec l'Etat de droit promis par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, on s'attendait à ce qu'il y ait une célérité dans l'exécution des jugements et arrêts rendus par les Cours et tribunaux. Malheureusement, la réalité est toute autre.

Les décisions de la Justice, même celles coulées en force des choses jugées, peinent à être exécutées. Qu'est-ce qui bloque finalement ? Y a-t-il toujours une main noire qui cherche par tous les moyens à torpiller l'engagement du Président de la République à redonner à la Justice ses lettres de noblesse

Dans ce registre, les exemples sont légion. C'est le cas de cette affaire, inscrite sous RC 115.669/115.685 RH 53 479, au Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe (TGI/Gombe), portant sur un immeuble situé au n° 64 de l'avenue Mbomu, dans la commune de Kinshasa.

Quoi qu'acquis en bonne et due forme auprès des ayants droit de la succession depuis juin 2014, le nouvel acquéreur peine à jouir

de son bien, malgré un jugement irrévocable rendu par le TGI/Gombe. Les résidents de l'immeuble, tenus informés depuis juillet 2014, bénéficient illégalement de la jouissance d'un bien qui appartient à autrui.

LES FAITS

On sait néanmoins qu'après une longue bataille judiciaire, le TGI/Gombe avait enfin rendu, le 22 mai 2018, son jugement sous RH 53 479, rétablissant l'acquéreur de juin 2014 dans ses droits.

A ce jour, la partie mise en cause n'a jamais interjeté appel. Curieusement, trois ans après, le jugement rendu, en mai 2018, est loin d'être exécuté.

Y aurait-il une main noire qui tente de soudoyer la Justice pour retarder davantage l'exécution de ce jugement ?

Dans les milieux de la Justice, cette hypothèse n'est pas écartée. On ne s'explique donc pas qu'une décision de Justice trouve de la résistance dans son exécution.

Selon les informations reconstituées par Econews, les parties en conflit avaient tenté, depuis 2014, une approche à l'amiable pour signer de nouveaux contrats avec les nouveaux acquéreurs. Jusqu'en 2016, toutes les ten-



Occupé par des personnes non identifiées, l'immeuble de l'avenue Mbomu pose un problème d'insécurité et d'insalubrité pour la ville de Kinshasa

tatives du nouvel acquéreur se sont avérées sans succès, malgré l'implication des services de l'habitat de la commune de Kinshasa, mais hélas sans résultats positifs.

Face à ce blocage et sur la base du jugement de mai 2018, un recours à la justice, initié au niveau de la Justice, s'est soldé en 2019 par l'obtention d'un jugement en faveur du nouvel acquéreur. Le principe de déguerpiement par un huissier de justice, accompagné par la force de la police

nationale, a été clairement levé en septembre 2019.

Malgré les scellés placés par l'huissier de la Justice, les occupants illégaux de l'immeuble ont procédé, juste après, à la casse des scellés de justice, sans titres ni droit et occupation anarchique des lieux à ce jour.

A l'immeuble situé au n° 64 de l'avenue Mbomu, c'est l'anarchie qui s'installe depuis 2014. La réalité est telle que des occupants illégaux ont décidé de défier la Justice,

barrant la route à l'exécution du jugement du TGI/Gombe.

Cet immeuble de cinq niveaux, occupés par des personnes non identifiées, pose aujourd'hui un problème d'insécurité dans la ville, plus précisément dans la commune de Kinshasa. A cela s'ajoute l'insalubrité à laquelle fait face tout le voisinage immédiat ? Un vrai défi pour l'opération «Kin Bopeto», cher au gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka. Ce qui devait interpellier, à juste titre, aussi bien les autorités urbaines et communales

Que reste-t-il à faire ? La force reste à la loi, dit-on. A ce titre, le nouvel acquéreur ne demande qu'une chose : que le jugement de mai 2018 soit appliquée avec toute sa rigueur, sans atermoiements. Il s'agit pour le nouvel acquéreur de rentrer dans ses droits pour jouir pleinement d'une bien acquis depuis 2014. Au nom de l'Etat de droit. Sinon, le vœu exprimé par le Chef de l'Etat ne restera qu'une belle illusion.

Dans l'affaire de l'immeuble de l'avenue Mbomu, c'est l'Etat de droit qui est à l'épreuve. Sept ans après, le moment est venu d'exécuter le jugement de mai 2018, rendu par le TGI/Gombe. Procéder autrement, c'est mettre une croix à cet Etat de droit de tous les vœux.

Projet de budget 2022 : Sama Lukonde déjoue tous les pronostics avec plus de 10 milliards Usd de prévisions

Il l'a dit, il le fait déjà. A son investiture devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a affiché de grandes ambitions, promettant de doter la République Démocratique du Congo d'un budget qui aspire la grandeur. Mercredi 15 septembre, le même jour où le Parlement ouvrait sa session ordinaire de mars, le Premier ministre a répondu au devoir constitutionnel en déposant le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2022. C'est un projet qui table sur plus de 10 milliards Usd de prévisions, équilibrées en recettes et en dépenses. Il promet de les réaliser, avec l'assurance de le revoir à la hausse au cours de cet exercice.

F.K.

Le Premier Ministre Sama Lukonde a déposé, le 15 septembre 2021 à l'Assemblée nationale, le projet de Budget de l'Etat 2022. C'est le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboosso N'Kodia Pwanga, qui l'a réceptionné lui-même des mains du Chef du Gouvernement de la République.

Une première depuis plusieurs années, dans la mesure où le dépôt s'est fait le jour où les deux chambres du Parlement ouvraient leur session ordinaire du mois de septembre. Ce qui leur donne tout le temps pour examiner de fond en comble le projet sur lequel table le Gouvernement à l'exercice budgétaire 2022.

Pour le Premier ministre, le défi était énorme. Et pour le premier budget de l'Etat de son mandat, Sama Lukonde a déjoué tous les pronostics. Non seulement qu'il l'a déposé à temps, mais il a également fait exploser les prévisions en affichant clairement ses ambitions. Pour l'exercice 2022, le Gouvernement table sur un budget, équilibré en recettes et en dépenses, à hauteur de 20.682,6 milliards de FC (environ 10,3 milliards USD), soit un taux d'accroissement de 41,5% par rapport au budget de l'exercice 2021 chiffré à 14.620,5 milliards de FC.

S'exprimant à l'issue de

cette cérémonie, le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement, épris de principes de bonne gouvernance, tenait au respect de la date du dépôt, en l'occurrence le 15 septembre, conformément à l'article 126 de la Constitution. Toute l'assistance était dans l'admiration du fait que le Gouvernement Sama Lukonde ait déposé le projet de budget dans le délai. Ce qui est une première depuis plusieurs années.

CHANGEMENT DE NARRATIF

Pour le Premier ministre, ce projet de budget de l'Etat est le signe du nouveau narratif qu'incarne son Gouvernement.

«*Premièrement, je voudrais affirmer ici que ce 15 septembre, je suis venu, en tant que Premier Ministre, accompagné des membres du Gouvernement, pour assister à l'ouverture de la session parlementaire de septembre, session qui se veut budgétaire. A cette occasion, nous avons voulu respecter les prescrits de la constitution. C'est l'article 126 qui demande au Gouvernement de la République de déposer le Projet de loi de Finances au plus tard le 15 septembre de l'année d'avant l'exercice budgétaire. Et donc, c'est à cet exercice que nous nous livrons. Parce que le changement de narratif, lorsqu'on parle des pratiques de bonne gouvernance tel qu'il nous l'a été demandé*



Le Premier ministre transmet le projet de budget 2022 au président de l'Assemblée nationale

par son Excellence Monsieur le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi, c'est de travailler avec ces pratiques de bonne gouvernance. C'est dans ce cadre que nous respectons ces prescrits de la loi et que nous avons déposé ces textes », a déclaré le Premier Ministre Sama Lukonde.

ARRIÉRÉS DE REDDITION DES COMPTES

En déposant le projet de budget 2022, le chef du Gouvernement a également tenu à vider tous les arriérés en termes de reddition des comptes.

«*Nous avons profité de la même occasion pour déposer d'autres textes, pour aussi nous conformer à la loi. Les textes d'arriérés qui auraient dû être déposés plus tôt, notamment la reddition des comptes pour l'année 2020 et aussi la loi rectificative 2021. Comme vous savez, avec les efforts accrus que le Gouvernement et tous les acteurs de la classe politique et de la classe économique sont en train de fournir pour l'accroissement*

des recettes, nous avons, particulièrement, cette année, des recettes qui vont dépasser les attentes budgétaires. Donc nous avons déposé nos rectificatifs 2021 pour nous conformer à la loi. Et finalement le projet de loi de finances 2022, accompagné du cadre macro budgétaire 2022-2024 pour vraiment s'assurer que dans le cadre de cette session budgétaire, nous soyons conformes avec la loi et avec les institutions parlementaires », a-t-il dit.

UN BUDGET TOURNÉ VERS LE SOCIAL

Les priorités du projet de Budget 2022 restent la sécurité, le social de la population ainsi que la tenue des élections en 2023.

«*C'est une première, parce que nous voulons simplement respecter la loi. En termes de priorités, ils sont restés les mêmes que ceux édictés dans le cadre du programme du Gouvernement, qui a été adopté ici au mois d'avril de cette année, c'est-à-dire, avec comme priorités,*

la sécurité, le secteur social notamment la santé et l'éducation. Mais aussi l'appui à nos réformes et la préparation, non seulement au processus de recensement qui va être lancé, mais aussi aux élections de 2023, qui doivent être organisées dans le temps. La hauteur du budget est de plus 20 mille milliards de francs congolais. C'est un accroissement de plus ou moins 40 % par rapport à l'exercice budgétaire 2021 qui, lui, était d'un peu plus de 14 mille milliards. Et, en termes d'accroissement pour la loi rectificative pour l'année 2021, c'est à peu près un accroissement de 13%. Nous sommes plus ou moins, d'après moi, sur la bonne lancée. Et nous allons continuer à travailler dans ce sens, sous l'impulsion, bien sûr, de son excellence M. le Président de la République », a conclu le Chef du Gouvernement.

Précisions que la loi de finances rectificative 2021, adopté également en Conseil des ministres le vendredi 10 septembre 2021, est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 16.621,6 milliards de FC dégagant un taux d'accroissement de 13,7% par rapport au budget initial chiffré à 14.620,5 milliards de FC.

Lors du dépôt du projet de budget 2022, le Premier ministre s'est fait accompagner de quelques membres de son Gouvernement, dont le vice-Premier ministre en charge de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau, le ministre d'Etat en charge du Plan, Christian Mwando Nsimba Kabulo, le ministre d'Etat en charge du Budget, Aimé Boji Sangara, la ministre du Portefeuille, Adèle Kayinda, et le ministre des Droits humains, Albert-Fabrice Puela.

Fichier fiscal de la DGI : la RDC ne compte que 200.000 contribuables, selon Laurent Mabilia

ECONEWS

Dans le fichier fiscal de la Direction générale des impôts (DGI), à peine 200.000 contribuables sont répertoriés à ce jour, a révélé mardi à la presse Laurent Mabilia Umba, directeur des études et communication de la DGI, en marge du briefing sur le civisme fiscal, coanimé par le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe,

en compagnie de Jacques Kangudia, coordonnateur de la CCM (Coordination pour le changement des mentalités), un service relevant de la Présidence de la République.

200.000 contribuables ! Le chiffre est effroyable et positionne la République Démocratique du Congo, loin derrière la moyenne de l'Afrique subsaharienne où certains pays, moins peuplés que la RDC, dépassent le chiffre d'un (1) million de contribuables.

L'administration fiscale s'est fixée l'ambition d'améliorer sensiblement son fichier fiscal par l'assiette fiscale. Elle espère donc profiter de la campagne de sensibilisation au civisme fiscal, lancée le samedi 11 septembre, 2021 pour augmenter le nombre d'assujettis à l'impôt.

Laurent Mabilia pense que la DGI peut arriver, convaincu de la volonté politique qu'affiche le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi.

Elargir l'assiette fiscale reste donc une priorité pour la DGI. Pour un pays d'environ 100 millions d'habitants, se contenter d'à peine 200.000 contribuables est une aberration qu'il faudra vite corriger. Il s'agit notamment d'explorer des niches fiscales qui échappent à la fiscalité.

En matière de la fiscalité, la RDC est dans l'obligation d'innover pour élargir le plus possible l'assiette fiscale. Pourquoi ne pas étudier la possibilité d'imposer

aux riches qui pullulent en République Démocratique du Congo la fiscalité à la hauteur de leur fortune. La fiscalité du secteur informel demeure aussi un créneau inexploré, malgré toutes les tentatives, souvent sans issue, lancées ces dernières années.

Dans cet effort d'élargissement de l'assiette fiscale, la RDC dispose d'un document de référence produit en 2017 à l'issue du Forum national sur la réforme fiscale (Fonaref).

Ouverture ce vendredi à Lubumbashi de la 5^{ème} Conférence nationale sur l'énergie

Suite à des circonstances indépendantes des organisateurs, liées essentiellement aux obsèques officielles jeudi de Gabriel Kyungu wa Kumwanza, «Baba wa Katanga», c'est aujourd'hui vendredi que s'ouvre à Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, la 5^{ème} édition de la Conférence nationale sur l'énergie en RDC (DRC NRJ5). Initialement prévue pour trois jours, cette conférence ne prendra finalement que deux jours. Parrainée par la Fédération des entreprises du Congo (FEC), cette con-

férence est souvent l'occasion de scruter les avancées dans le secteur de l'énergie. Les participants qui se recrutent généralement dans le secteur de l'énergie se servent de cette occasion pour procéder à un état des lieux des investissements dans le secteur depuis la libéralisation de 2014, sanctionnée par la promulgation d'un Code de l'électricité. Voici le programme final de ces deux jours de conférence qui se tient au Rubi Garden, au Quartier Golf, dans la ville de Lubumbashi.

ECONEWS




Programme

Conférence sur l'Energie 5^{ème} Edition

16 - 18 septembre 2021, Lubumbashi

Fédération des Entreprises du Congo

JOUR 1 COCKTAIL & B2B

15:00 - 17:00	Inscription et B2B
17:00 - 20:00	COCKTAIL & B2B

JOUR 2 Conférence

08:15 - 09:00	Inscription et café de bienvenue		
09:00 - 09:20	Allocation de bienvenue de la FEC Haut-Katanga, FEC Nationale, et Gouverneur du Haut-Katanga		
09:20 - 09:40	Conférencier principal : Jean-Pierre Nzuru, Ivanhoe Mines Energy RDC.		
09:40 - 10:00	Conférencier principal : M. Alexy Kayembe, Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en charge des Infrastructures, et du projet INGA		
10:00 - 10:30	Conférencier principal : M. Olivier Mwenze Mukaleng, Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité.		
10:30 - 10:40	Introduction à la conférence par M. Yika Dipanzu		
10:40 - 11:00	PAUSE-CAFÉ		
	Sessions parallèles		
11:00 - 12:15	Panel 1A Modèles, planification, progrès et réalisations dans le secteur énergétique. La partie institutionnelle. Modéré par: M. Yika Dipanzu	Énergie, environnement, social, recherche et collaboration internationale Panel 2A: Collaboration internationale et interconnexion. Modéré par: Maître Nicole Odi	Panel 3A Cadre légal : Accès aux financements avec le contrat type de concession. Modéré par Pierre KASONGO
12:15 - 13:30	DÉJEUNER		
13:30 - 15:00	Panel 1B Présentations d'entreprises. Modéré par: Louis Loya	Panel 2B Gouvernance Environnementale et Sociale. Modéré par: Maître Nicole Odi	Panel 3B Cadre légal : État des lieux sur le plan légal et institutionnel. Modéré par Pierre KASONGO
15:00 - 15:15	PAUSE-CAFÉ		
15:15 - 17:00	Panel 1C Présentations d'entreprises. Modéré par : Mr Alexis Seya	Panel 2C Recherches Scientifiques. Modéré par : Prof Jean Marie Kanda, Unilu	Panel 3C Cadre légal : État des lieux sur le plan légal et institutionnel. Modéré par Pierre KASONGO
17:00 - 18:00	Discussions et questions/réponses - Résumés de chaque session parallèle.		
19:00 - 22:00	COCKTAIL & B2B		

JOUR 3 Rapport de la Conférence

08:30 - 09:15	Café de bienvenue
09:30 - 11:45	Panel des Ministres
12:00 - 12:15	Résumé de toutes les sessions
12:15 - 12:30	Mot de clôture : 5 ^{ème} édition de la Conférence sur l'énergie
12:30	Cocktail de clôture

Gratuité de l'enseignement de base : le président du Sénat recommande une évaluation objective

La particularité de la dernière année scolaire a été, entre autres, la mise en application effective de la gratuité de l'enseignement de base reconnue par la Constitution. En prévision de la prochaine rentrée scolaire dont l'ouverture interviendra dans deux semaines, plus d'un proposent l'évaluation de ce système d'enseignement afin de mieux scruter l'avenir. C'est le cas du président du Sénat qui, bien que la session parlementaire de septembre soit essentiellement budgétaire, a profité de la cérémonie d'ouverture des travaux pour sensibiliser les sénateurs au problème de l'éducation en République Démocratique du Congo, particulièrement celui relatif à la gratuité de l'enseignement de base. Pour ce faire, il a recommandé au gouvernement une évaluation objective de ce système afin que cela ne puisse désormais souffrir d'une quelconque défaillance.

VÉRON KONGO

À l'ouverture, mercredi 15 septembre 2021, de la session parlementaire du mois de septembre consacrée essentiellement à l'examen du projet budgétaire 2022, le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, a recommandé le gouvernement d'évaluer dans son intégralité la gratuité de l'ensei-

gnement de base. Cette évaluation, a-t-il souligné en passant, permettra de capitaliser le côté positif et améliorer les conditions sociales des enseignants, principalement leur rémunération mensuelle.

Pour ce qui est de la gratuité de l'enseignement avec son corollaire qu'est la prise en charge des enseignants, Modeste Bahati recommande d'améliorer les conditions socia-



Modeste Bahati Lukwebo, président du Sénat

les des enseignants à tous les niveaux. «Après une année de mise en application de la politique de la gratuité au niveau de l'enseignement de base, l'heure est venue d'en faire une évaluation objective afin de capitaliser le côté positif», a-t-il exigé.

Bien que la gratuité de l'enseignement de base ait permis à des centaines de milliers d'enfants de retrouver le chemin de l'école, beaucoup reste encore à repenser, a fait savoir le président du Sénat. A cet effet, il a visé la qualité en amé-

liorant les infrastructures scolaires et en veillant sur la motivation des enseignants, tout en renforçant le contrôle sur tous les plans.

Par ailleurs, à côté des mesures d'encadrement de la rentrée scolaire 2021-2022 que l'on veut apaiser, le président Modeste Bahati Lukwebo encourage ainsi le gouvernement dans son initiative de mise à la retraite digne des enseignants qui remplissent les conditions.

Marche de Lamuka : un journaliste congolais victime des bavures policières

VÉRON K.

À fin de réagir pour la dépolitisation de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), la plateforme politique Lamuka pilotée par le duo Martin Fayulu et Adolphe Muzito a organisé une marche pacifique sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

Appelée à ne pas participer à cette manifestation interdite par le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, pour des raisons sanitaires dues à la pandémie à coronavirus, une frange de la population s'est alliée aux organisateurs pour pratiquement braver l'autorité urbaine.

Zéro décès, sept policiers blessés, un cas de bavure policière, manifestants interpellés et relaxés, tel est le bilan dressé par le commandant de la police pour la ville de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo, tout en déplorant un cas isolé de bavure policière commise sur le journaliste congolais, Patient Ligodi, correspondant de RFI (Radio France Internationale) et directeur général d'Actualité.CD.

Le commandant de la police pour la ville de Kinshasa a également annoncé avoir mis la main sur l'un des policiers ayant maltraité le journaliste Patient Ligodi.

LES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS TONNENT

Suite à l'agression brutale

du journaliste lors de cette marche, la réaction des professionnels des médias congolais ne s'est pas fait attendre.

Patron de la communication et des médias au sein du gouvernement, le ministre Patrick Muyaya a immédiatement saisi le chef de la police nationale, le général Dieudonné Amuli, sur la bavure policière impliquant des policiers dans l'action brutale contre le journaliste Patient Ligodi.

Après avoir échangé à ce propos avec le colonel Pierrot Muanamputu, porte-parole de la police, le ministre Patrick Muyaya a annoncé qu'une enquête est déjà en cours pour que les coupables soient sévèrement punis.

Quant à Patient Ligodi, il a récupéré tout son matériel de travail, selon le ministre.

Pour l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), les actes de brutalité contre les professionnels des médias, particulièrement le journaliste Patient Ligodi et les installations de la RTVS 1 étant contraires à l'Etat de droit que prône le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, portent atteinte à l'exercice de la liberté de la presse. Pour ce faire, elle exige des sanctions sévères à l'endroit des auteurs de ces actes.

Tout en dénonçant et demandant des sanctions, Journaliste en Danger (JED) exige des excuses officielles du chef de l'Etat, Félix-Antoine

Tshisekedi, suite à l'agression brutale du journaliste. Car, poursuit JED, rien ne justifie l'image de la violence à l'encontre de Patient Ligodi qui n'a commis aucune infraction concernant cette manifestation.

L'Association nationale des éditeurs du Congo (ANECO), elle, appelle toutes les organisations des chevaliers de la plume à interpeller vivement le commissaire provincial de la police pour la ville de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo, à cultiver le comportement de ses éléments à l'égard des citoyens dont les journalistes ne sont que des porte-voix.

L'Union congolaise des femmes des médias (UCOFEM) n'est pas restée en marge. Elle

plaide pour le respect de la liberté de la presse et l'accès aux sources d'informations.

Dans son message, elle demande que les journalistes soient traités selon les principes qui leur accordent la liberté d'accéder aux sources d'informations.

Par rapport aux enquêtes qui aboutissent difficilement en République Démocratique du Congo, les professionnels des médias font toutefois confiance au ministre de la Communication et des médias qui a promis de suivre cette situation avec la police. De cette manière, ils pourront exercer leur profession en toute quiétude conformément aux principes déontologiques.

DECLARATION DE PERTE DE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Je soussigné **KABUNDA BATWAMBILA SIMON LA GRACE**, déclare avoir perdu le Certificat d'Enregistrement Volume AMA 82, Folio 182, portant sur la parcelle n° 21150 du plan cadastral de la Commune/Territoire de Limete.

CAUSE DE LA PERTE : VOL

Je sollicite le remplacement de ce certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

Ainsi fait à Kinshasa, le 14/09/2021

Bumbu : l'église «Les rachetés du Christ» cambriolée

L'église «Les rachetés du Christ», située dans la commune de Bumbu, à Kinshasa, a été cambriolée dernièrement vers 2 heures du matin. Les inciviques ont réussi à emporter un baffle et deux guitares.

A la base de ce cambriolage, la négligence d'un fidèle de cette église rentré le dernier, mais tardivement, a oublié de fermer la porte de ce lieu de culte avant de retrouver ses collègues qui dormaient déjà profondément. Les bandits, communément appelés «Kuluna», ont profité de cette négligence pour s'introduire furtivement dans cette église. Ils ont agressé les fidèles qui ont opposé une résistance farouche au point où les délinquants, à part la baffle et les deux guitares, n'ont pas réussi à emporter d'autres biens trouvés sur le lieu.

Lors de cette bagarre rangée, deux fidèles ont été blessés à la main. Il en est de même de l'un des «Kuluna».

Alertés, les éléments de la Police nationale, dont le commissariat se trouve non loin de l'église cambriolée, sont arrivés sur le lieu alors que les «Kuluna» s'étaient évanoui dans la nature, emportant leur maigre butin.

«C'est dommage de constater que les agents de l'ordre n'ont pas pu venir à temps pour nous secourir alors qu'ils sont non loin de l'église», s'est plaint l'un des fidèles trouvés sur le lieu. Avant de fustiger le comportement des policiers du commissariat de police qui n'interviennent pas quand les «Kuluna» se manifestent, mais préfèrent menacer des jeunes et les arrêter, parfois sans motif valable.

PRÉFÉRENCE TUNGA ZOLA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Ngaliema : aux arrêts, cinq bandits à main armée présentés à la population de Ngomba Kikusa

Cinq bandits à main armée, dont deux femmes, ont été présentés le samedi 11 septembre 2021 à la population du quartier Ngomba Kikusa, dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa.

Le commandant du sous-commissariat de police de Mbata, Blaise Lengi, a présenté ces bandits qui ont reconnu, à ses dires, leurs forfaits.

Selon le commandant du «Sous-ciat», des enquêtes se poursuivent pour arrêter les fugitifs cités par les bandits aux arrêts. A l'en croire, ce sont des civils qui opèrent les uns avec des armes à feu et les autres avec les armes blanches. Et ils s'habillent en tenue des agents de l'ordre pour semer la confusion au niveau des autorités et de la population.

«Nous n'allons pas céder aux intimidations des «Kuluna» car nous nous conformons au mot d'ordre du commissaire provincial de la Police nationale/ville de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo. Nous allons les combattre jusqu'à éradiquer le phénomène «Kuluna» dans la ville de Kinshasa», a promis le commandant du «Sous-ciat».

PETER BUNDU MUANDA
(STAGIAIRE/IFASIC)

Mines artisanales dans le Sud-Kivu : Pékin promet des sanctions contre les entreprises chinoises indexées

La Chine veut soigner son image dans ses actions en République Démocratique du Congo. Alors que des entreprises chinoises du secteur minier artisanal ont été mises en cause, principalement dans la province du Sud-Kivu, Pékin promet de les sanctionner en les ordonnant de cesser leurs activités en RDC. Quoi qu'il en soit la Chine demeure l'un des grands partenaires de la RDC dans le grand chantier de la reconstruction. Ses investissements en infrastructures sont bien visibles et confondent ceux qui font l'amalgame avec des actes isolés de certains opérateurs chinois. Avec la mise en œuvre de la Centrale de Busanga, dans la province du Lualaba, en soutien au projet minier de la Sicomin, la Chine devait encore accroître ses investissements en infrastructures sur base du contrat mines contre infrastructures signé sous Joseph Kabila en 2008.

ECONEWS AVEC DESKNATURE

Le Gouvernement chinois va sanctionner les six entreprises minières à capitaux chinois impliquées dans l'illégalité des ressources naturelles dans la province du Sud-Kivu, dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Cette décision fait suite à l'enquête qui a été menée en Chine après la suspension des activités ces dernières.

Selon M. Wu Peng, le directeur général du Département chinois des Affaires africaines, la Chine soutient pleinement la décision de la suspension de ces sociétés chinoises et leur demande de quitter le territoire congolais le plus tôt possible.

« (...) Nous soutenons la RDC dans la répression des activités économiques illégales conformément à la loi. Après des enquêtes menées par la partie chinoise, les autorités compétentes des provinces du Zhejiang et du Jiangsu ont or-

donné aux entreprises impliquées de respecter l'ordre du gouvernement local de la RDC et d'arrêter complètement les activités concernées et de quitter la province du Sud-Kivu dès que possible », a-t-il déclaré sur son compte twitter.

Et de conclure : « De plus, les sociétés concernées seront punies et sanctionnées par le gouvernement chinois. Les autorités compétentes du Fujian et d'autres provinces mèneront des enquêtes et prendront des mesures. Nous n'autoriserons jamais les entreprises chinoises à aller en Afrique pour enfreindre les lois et réglementations locales ».

Le 20 août dernier, le gouvernement provincial du Sud-Kivu avait suspendu les activités de 6 entreprises chinoises et de trois coopératives congolaises partenaires. Il s'agit de BM Global Business Sarl, Congo Blueant Minéral (CBM) sarl et sa partenaire COMBI, Oriental Resources Congo Sarl ORC, Yellow Water Ressources,



Une vue partielle de la centrale hydroélectrique de Busanga

New Oriental Mineral (NCM) Sarl et son partenaire Coopérative Mungu ni Jibu, Group Cristal Service et coopérative Lutonde. Elles sont accusées d'exploiter illégalement les minerais depuis plusieurs années, notamment de l'or.

SICOMINES, UN PROJET SINO-CONGOLAIS PORTÉUR

Avec la prochaine mise en service de la centrale hydroélectrique de Busanga, dans la province du Lualaba, la Chine devait vraisemblablement accélérer ses investissements dans le domaine des infrastructures après de grands travaux effectués dans différents coins de la RDC.

La centrale hydroélectrique de Busanga financée par la Sicomin S.A, investie

et construite par China Railway Group Limited, moyennant le modèle BOT (Build-Operate-Transfer), est un grand projet d'infrastructures en RDC, d'un investissement total de 656 millions Usd, avec une production énergétique écologique, d'une durée de concession d'exploitation de production d'électricité de plus au moins 30 ans, renouvelable.

Presque fin prêt, la centrale hydroélectrique de Busanga a une capacité installée de 240 mégawatts (MW) et comprend quatre turbines de 60 MW, la production d'électricité annuelle moyenne est de 1,32 milliards kWh, Il représente un dixième de l'électricité totale de la RDC. Il est un barrage-voûte à double courbure en béton

compacté au rouleau avec une hauteur de 141,5 mètres, la capacité totale de son réservoir est de 1,298 milliards de mètres cubes. Le volume d'excavation de terrassement est de 1,86 million de m3 et le volume du béton est de 0,77 million.

En août 2016, le gouvernement congolais avait accordé la concession pour Busanga à une entreprise de partenariat appelée la Sino-congolaise hydroélectrique (Sicohydro SA). Ce projet énergétique s'inscrit dans le partenariat « mines contre infrastructures » de la Sicomin, que Busanga alimentera en priorité.

Depuis 2016, le concessionnaire du site de Busanga est la Sicohydro SA. L'entreprise MagEnergy, filiale de MagIndustries, avait obtenu un protocole d'accord pour l'étude de Busanga en 2006, et aurait trouvé un accord d'indemnisation avec le nouveau concessionnaire afin de renoncer à ses droits sur le site.

Selon la Société nationale d'électricité (SNEL), les actionnaires de Sicohydro SA sont :

- La Sicomin, une joint-venture entre la Gécamines (32%) et le consortium d'entreprises chinoises (68%), dont l'actionariat change légèrement de temps à autres mais qui est dominé par la Sinohydro et le China Railway Group.
- La Gécamines
- Congo Management SA (COMAN)
- La SNEL (4%)

L'inflation va s'aggraver : voici pourquoi

ECONEWS AVEC CHRONIQUE AGORA

Vous trouvez que l'inflation est déjà bien désagréable ? Ce n'est pourtant rien par rapport à ce qui nous attend – rappelez-vous l'Allemagne après la Première guerre mondiale...

Récemment, l'auteur Sammy Cartagena a écrit un article brillant démontrant qu'une inflation de 2% par an est en fait bien pire que ce que vous pensez. Dans cet article, il démontre que le taux d'inflation à première vue raisonnable de 2% par an auquel nous nous sommes habitués a des conséquences beaucoup plus délétères que ce que nous pensons généralement.

Il indique également que « plus de 23% de l'ensemble des dollars en circulation ont été créés au cours de l'année

2020 ». A partir de ce constat, il explique que bien que les perspectives d'inflation future constituent un sujet important, il préfère se focaliser dans son article sur l'inflation constatée historiquement.

C'est là que nos deux articles divergent, car je souhaite ici m'intéresser à la question de l'inflation future.

Tout le monde a pu clairement constater une poussée de l'inflation au cours de l'année écoulée, que ce soit au travers de l'augmentation des prix de vente ou par des signes plus subtils.

Cependant, lorsqu'on considère les programmes de dépenses massifs qui ont été votés et le fait que plus de 23% de l'ensemble des dollars en circulation ont été émis récemment, beaucoup se demandent pourquoi nous n'avons pas observé une ac-

celération proportionnelle et plus brutale de l'inflation ?

DES ANTICIPATIONS À SURVEILLER DE PRÈS

L'anticipation par le grand public d'un retour prochain à la normale constitue l'élément clé qui a permis jusqu'à présent d'éviter une accélération encore plus forte de l'inflation que ce que nous avons observé.

Les mécanismes économiques sont extrêmement complexes et d'innombrables facteurs entrent en jeu, je ne peux donc pas affirmer qu'il s'agit de la seule raison. Cependant, dans son ouvrage The Mystery of Banking, Murray Rothbard va jusqu'à affirmer que « les anticipations du grand public quant au niveau futur des prix » sont de loin le facteur le plus important en ce qui concerne le niveau de

la demande de monnaie.

Rothbard cite ensuite son mentor, Ludwig von Mises, pour expliquer à quel point le rôle des anticipations a été important dans l'émergence de l'hyperinflation en Allemagne en 1923 : « L'hyperinflation a débuté en Allemagne au cours de la Première guerre mondiale, lorsque les Allemands, comme la plupart des nations belligérantes, ont décidé de financer l'effort de guerre par la planche à billets. Ils ont donc été obligés d'abandonner l'étalon-or, rendant les billets de banque inconvertibles. La masse monétaire en circulation dans les nations belligérantes a rapidement doublé ou même triplé. Mais au cours de cette période, que Mises décrivait comme étant la première phase d'un cycle inflationniste typique, la hausse des prix était encore loin d'être

proportionnelle à l'augmentation de la masse monétaire. Si la masse monétaire triple dans un pays, pourquoi la hausse des prix ne serait-elle pas aussi importante ? En raison de la psychologie du consommateur allemand moyen, qui en son for intérieur pensait : 'je sais que les prix sont aujourd'hui beaucoup plus haut qu'ils ne l'étaient au bon vieux temps, avant 1914. Mais c'est à cause de la guerre et de la pénurie de denrées qui en résulte étant donné que les ressources sont absorbées par l'effort de guerre. Quand ce conflit prendra fin, les choses reviendront à la normale et les prix redescendront à leur niveau antérieur ».

En d'autres termes, la population allemande anticipait au départ qu'une baisse des prix se produirait dans le futur.

Sahara marocain : le Maroc donne au SG de l'ONU son aval pour la nomination de son envoyé personnel

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a entamé, mardi dernier, des consultations auprès des membres du Conseil de sécurité pour la nomination de l'italo-suédois, Staffan de Mistura, en tant que son envoyé personnel pour le Sahara marocain, a appris la MAP de sources diplomatiques. Pour confirmer ces informations, la MAP a contacté l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, qui a bien voulu répondre à ses questions.

ECONEWS AVEC MAP

Selon des sources diplomatiques à l'ONU, le secrétaire général a entamé, mardi des consultations avec les membres du Conseil de sécurité pour la nomination de M. Staffan de Mistura en tant que son nouvel envoyé personnel pour le Sahara marocain. Pourriez-vous confirmer cette information ?

Effectivement, ces consultations sont en cours. L'annonce de la nomination de M. Staffan de Mistura se fera dans les prochains jours, après l'aval des membres du Conseil de sécurité.

Le Maroc a-t-il donné son accord à cette nomination ?

Bien évidemment, le Maroc a été consulté au préalable au sujet de cette nomination et a déjà notifié son accord à M. Antonio Guterres.

L'accord du Maroc émane de sa confiance permanente et son soutien constant aux efforts du Secrétaire général de l'ONU, pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend régional sur le Sahara marocain.

Une fois nommé, nous l'espérons bien, M. de Mistura pourra compter sur la coopération et le soutien, sans faille, du Maroc dans la mise en œuvre de sa facilitation pour le règlement de ce différend régional, et ce conformément aux résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, notamment les résolutions 2440, 2468, 2494 et 2548, qui ont consacré le processus de Tables Rondes avec ses quatre participants et ses modalités.

La saisine du Conseil de Sécurité au sujet de la nomination du successeur du Président Köhler sur-

vient 30 mois après la démission de ce dernier. Pourquoi a-t-elle pris autant de temps ?

Premièrement, le secrétaire général devait trouver le candidat qualifié et de stature internationale pour la reprise du processus politique là où il s'est arrêté avec M. Köhler. Ce qui n'était pas aisé. M. de Mistura est un socle de l'ONU dans ses efforts pour le règlement pacifique des différends. Il a fait ses preuves en Syrie, en Afghanistan, en Irak et en Afrique. Sa longue expérience diplomatique internationale, ses origines méditerranéennes qui ont forgé sa connaissance approfondie des problèmes de cette région, sa compréhension des menaces sécuritaires et de déstabilisation en Afrique du Nord, ainsi que son indépendance et neutralité onusiennes lui seront d'un grand apport pour mener, de manière sereine et fructueuse, la facilitation du processus politique de ce différend régional.

Deuxièmement, et c'est surtout ça la raison principale: les autres parties ont longuement tergiversé et usé, deux ans et demi durant, de faux fuyants pour refuser plusieurs candidats hautement qualifiés

du Secrétaire général. L'Algérie et son groupe séparatiste armé avaient rejeté la candidature de l'ancien Premier ministre de la Roumanie, M. Petre Roman, puis quelques mois après, celle de l'ex-ministre des Affaires étrangères du Portugal, M. Luis Amado. Ainsi, et afin de contourner leur obstruction à tout candidat émanant d'un pays tiers, M. Guterres a-t-il dû puiser cette dernière candidature dans le sérail onusien.

Pour sa part, le Royaume a notifié au secrétaire général son accord pour ces deux candidats en un temps record. Il a également, comme je vous ai confirmé, accordé son aval à la candidature de M. de Mistura. Cette candidature que les autres parties tentent, désespérément, de saboter, notamment à travers des prétextes fallacieux véhiculés par des médias à leur solde, tout en accusant sans vergogne le Secrétaire général et le Conseil de sécurité d'être responsables de l'absence du processus politique.

Espérons vivement qu'ils vont mettre fin à leurs manœuvres dilatoires et permettre, enfin, la reprise du processus des tables rondes, tant attendu par le secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Quelles sont les attentes du Maroc du processus politique en prévision de la nomination de M. de Mistura ?

Le Maroc, par-delà la personnalité qui occupe le poste d'envoyé personnel, demeure, comme il l'a toujours été, résolument attaché au processus exclusivement onusien, afin de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend artificiel au sujet du Sahara marocain, et ce conformément aux résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, lesquelles considèrent l'Initiative d'Autonomie comme la solution sérieuse et crédible à la question du Sahara marocain.

A cet égard, le Royaume du Maroc a solennellement réaffirmé durant les deux précédentes Tables rondes de Genève, en présence des ministres algériens Lamssahel, puis Laamamra, que la solution au différend sur le Sahara marocain ne saura être que l'autonomie, rien que l'autonomie et uniquement l'autonomie, et ce dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale marocaines.

La RDC et la Banque africaine de développement veulent redynamiser leur coopération

ECONEWS AVEC APO

Une mission de haut niveau du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), conduite par le directeur général pour la région Afrique centrale, Serge Nguessan, s'est rendue du 30 août au 4 septembre 2021 à Kinshasa pour renforcer les relations entre la Banque et la République Démocratique du Congo (RDC).

Cette mission avait comme objectif le renforcement et la redynamisation de la coopération entre la Banque et la RD Congo, conformément à la volonté des nouvelles autorités congolaises d'accélérer la mise en œuvre de grands chantiers pour la transformation structurelle de l'économie et la croissance inclusive post-Covid-19. Les deux parties ont salué l'excellent déroulement des travaux et la qualité des échanges.

L'administrateur du Groupe de la Banque pour la RDC, Freddy Matungulu Ilankir, ainsi que le directeur général adjoint pour l'Afrique centrale et nouveau représentant-pays de la Banque en RDC, Solomane Koné ont pris part à cette mis-

sion stratégique qui comprenait également des experts du bureau-pays à Kinshasa, en charge des secteurs clés, notamment dans les domaines économiques et opérationnels, les infrastructures et le développement social.

Des concertations fructueuses ont eu lieu avec les plus hautes autorités et les partenaires techniques et financiers basés en RDC. Les échanges avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne et le Programme des Nations unies pour le développement, ont été axés sur le renforcement de la coordination et les synergies pour mieux relever les défis majeurs du pays.

Les échanges avec les hautes autorités ont notamment porté sur la situation politique, économique, sociale et sécuritaire de la RDC, mais également sur la coopération avec la Banque dans les domaines stratégiques, dont les infrastructures, la gouvernance, la relance économique et la création d'emplois.

Les autorités congolaises ont également salué la pertinence des axes d'intervention

de la Banque et l'importance du portefeuille en cours d'exécution, qui comporte 31 opérations d'une valeur d'environ 1,62 milliards Usd dans les secteurs stratégiques de la gouvernance, l'agriculture, les infrastructures de transport, l'énergie, l'eau et l'assainissement.

La mission a rencontré des autorités au plus haut niveau : Jean-Michel Sama Lukonde, Premier ministre, Nicolas Kazadi, ministre des Finances et gouverneur de la BAD pour la RDC, Alexis Gisaro Muvunyi, ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et des Travaux publics, Christian Mywando Nsimba, ministre d'Etat, ministre du Plan, Désiré M'Zinga Birhanze, ministre de l'Agriculture, et Cherubin Okende Senga, ministre des Transports, des Voies de communication et du Désenclavement.

Les deux parties ont convenu d'une revue approfondie du portefeuille de la Banque en RDC afin d'accélérer la mise en œuvre des projets pour mieux accompagner le processus de transformation économique et améliorer les conditions de vie des populations. Les autorités congolaises ont salué l'engage-

ment de la Banque à continuer de jouer un rôle de premier plan en matière de mobilisation des ressources et de structuration financière des projets structurants et intégrateurs.

La redynamisation de la coopération passe par des axes stratégiques, il s'agit notamment du projet du barrage Inga III, de la construction du port de Banana dans la province du Kongo central, du pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville, du développement des grands corridors routiers pour le désenclavement interne et l'intégration sous-régionale, du développement des zones spéciales de transformation agro-industrielle, du renforcement des capacités et de l'emploi des jeunes et des femmes, ainsi que des réformes sectorielles pour le développement des filières porteuses et du secteur privé.

La Banque africaine de développement a réitéré son engagement à jouer son rôle de partenaire de premier plan dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets structurants inscrits dans le programme de développement du pays. Les

autorités congolaises ont apprécié la décision du président de la Banque africaine de développement, Dr Akinwumi A. Adesina, de renforcer les ressources humaines du bureau-pays et d'élever la qualité de sa représentation en RDC par la nomination du directeur général adjoint pour l'Afrique centrale comme responsable pays.

La Banque mission a réaffirmé son engagement à appuyer le gouvernement dans l'organisation du forum de l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique d'ici à la fin de 2021.

Le Groupe de la Banque africaine de développement est la première institution multilatérale de financement dédiée au développement de l'Afrique. Elle comprend trois entités distinctes: la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN). La BAD est présente sur le terrain dans 44 pays africains, avec un bureau extérieur au Japon, et contribue au développement économique et au progrès social de ses 54 Etats membres régionaux.

Sous-marins : l'Australie rompt le «*contrat du siècle*» avec la France, au profit de technologies américaines et britanniques

ECONEWS AVEC LE MONDE AVEC AFP

Dans le même temps, les États-Unis ont annoncé un vaste partenariat de sécurité avec l'Australie et le Royaume-Uni dans la zone indo-pacifique. Paris a de son côté déploré une «*décision regrettable*» et un «*coup dans le dos*».

Le président français, Emmanuel Macron, et l'ancien premier ministre australien Malcolm Turnbull sur le pont d'un sous-marin de la marine australienne, à Sydney, le 2 mai 2018.

Le premier ministre australien, Scott Morrison, a confirmé, jeudi 16 septembre, la rupture d'un gigantesque contrat, conclu en 2016 avec la France, pour la fourniture de sous-marins conventionnels, préférant construire des sous-marins à propulsion nucléaire à l'aide de technologies américaines et britanniques. «*La décision que nous avons prise de ne pas continuer avec les sous-marins de classe Attack et de prendre un autre chemin n'est pas un changement d'avis, c'est un changement de besoins*», a déclaré M. Morrison.

Dans son sillage, les États-Unis ont ainsi annoncé un vaste partenariat de sécurité avec l'Australie et le Royaume-Uni dans la zone indo-pacifique. «*La première grande initiative de [ce nouveau pacte appelé] «Aukus» sera de livrer une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire à l'Australie*», a encore déclaré le premier ministre australien, apparaissant en visioconférence, tout comme son homologue britannique, Boris Johnson, lors d'un événement présidé par Joe Biden à la Maison Blanche.

PERTE D'UN CONTRAT DE 90 MILLIARDS DE DOLLARS AUSTRALIENS

La France voit ainsi ce «*contrat du siècle*», de quelque 90 milliards de dollars australiens (56 milliards d'euros, mais seulement 8 milliards pour la partie française), échapper à son industrie navale. Le français Naval Group avait été sélectionné en 2016 par Canberra pour fournir douze sous-marins à propulsion conventionnelle (non nucléaire), dérivés des futurs sous-marins nucléaires français Barracuda.

D'un montant de 50 milliards de dollars australiens (31 milliards d'euros) à la signature, la valeur de ce contrat est estimée actuellement à 90 milliards de dollars australiens en raison de dépassement de coûts et d'effets de change. Benoît Arrivé, maire de Cherbourg – où est installé Naval Group – a dénoncé un «*coup de poignard de l'Australie, qui interroge sur la politi-*



Le président français, Emmanuel Macron, et l'ancien premier ministre australien Malcolm Turnbull sur le pont d'un sous-marin de la marine australienne, à Sydney, le 2 mai 2018. BRENDAN ESPOSITO / AFP

que internationale menée par notre pays». «*On a la chance d'avoir une vraie embellie pour amortir le choc. J'espère que le plan de charge de Naval Group va permettre d'amortir cette crise*», a ajouté l' élu, qui aimerait «*minimiser les impacts pour les équipes*» du groupe industriel de défense français.

Selon le secrétaire général de la CGT Naval Group, Vincent Hurel, 500 emplois sont actuellement occupés dans des activités liées à ce contrat, ainsi qu'une «*grosse centaine d'Australiens*». Cette résiliation est toutefois «*une déception modérée parce qu'on avait un enthousiasme modéré lors de la signature du contrat*». «*Le risque était connu*», a-t-il aussi déclaré.

UN «*COUP DANS LE DOS*» POUR JEAN-YVES LE DRIAN

Les ministères de la défense et des affaires étrangères ont aussitôt déploré, dans un communiqué, une «*décision regrettable*» et «*contraire à la lettre et à l'esprit de la coopération qui prévalait entre la France et l'Australie*». Jeudi matin, le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a ensuite dénoncé un «*coup dans le dos*», sur Franceinfo. «*Nous avons établi avec l'Australie une relation de confiance, cette confiance est trahie*», a encore dit M. Le Drian, se disant «*en colère et avec beaucoup d'amertume*».

«*Ce n'est pas fini, il va falloir donner des explications. Le comportement américain me préoccupe, cette décision unilatérale et brutale ressemble beaucoup à ce que faisait M. Trump*».

La ministre des armées française, Florence Parly, a aussi estimé que cette rupture de contrat était «*grave*» et constituait «*une très mauvaise nouvelle pour le respect de la parole donnée*». «*En matière de géopolitique et de politique internationale, c'est grave*», a-t-elle ainsi déclaré sur RFI, affirmant aussi être «*lucide sur la façon dont les États-Unis trait[ent] leurs al-*

liés». De son côté, le Sénat a fustigé «*une décision grave aux conséquences lourdes*» et a dit s'interroger sur «*la nature exacte*» de la relation entre Paris et Washington. Cela «*n'a pas de précédent*», ont enfin observé les sénateurs français, estimant que «*les États-Unis et le Royaume-Uni changeaient les règles du jeu*».

En réponse, Londres a assuré ne pas vouloir «*contrarier*» Paris. «*Nous ne sommes pas partis à la chasse aux opportunités. Fondamentalement, les Australiens ont pris la décision de vouloir une capacité différente*», a ainsi déclaré le ministre de la défense britannique, Ben Wallace, sur la chaîne télévisée Sky News. Les Français «*comptent parmi nos plus proches alliés militaires en Europe, nous sommes des forces assez importantes et comparables et nous faisons des choses ensemble*», a-t-il poursuivi.

Dans son discours de présentation hier soir à la Maison Blanche, M. Biden s'était également montré conciliant envers Paris, assurant que les États-Unis voulaient «*travailler étroitement avec la France*» dans cette zone très stratégique.

«*PAIX ET STABILITÉ RÉGIONALES*» FRAGILISÉES SELON PÉKIN

La Chine n'est pas mentionnée dans le communiqué conjoint des dirigeants australien, américain et britannique, qui évoque en revanche la «*paix et la stabilité dans la région indo-pacifique*». Mais il ne fait aucun doute que la nouvelle alliance vise d'abord à faire face aux ambitions régionales de Pékin.

Le ministre de la défense britannique, Ben Wallace, a toutefois assuré qu'«*il ne s'agissait pas d'envoyer un message à la Chine*». «*Il s'agit de l'Australie, qui cherche une nouvelle capacité, parce qu'elle a jugé que son programme d'acquisition actuel pour des sous-marins diesel-électriques ne lui donnerait pas la portée stratégique ou le côté indétectable nécessaire pour*

avoir un effet dissuasif», a-t-il ainsi expliqué sur Times Radio.

M. Biden répète pourtant, depuis son élection, qu'il entend se confronter à la Chine, comme son prédécesseur, Donald Trump, mais de manière très différente, sans s'enfermer dans un face-à-face. Mercredi, il a ainsi déclaré vouloir «*investir dans notre plus grande source de force, nos alliances*» et souhaiter «*les mettre à jour pour mieux faire face aux menaces d'aujourd'hui et de demain*». Quant au premier ministre australien, Scott Morrison, il a affirmé jeudi, après l'annonce du pacte «*Aukus*», qu'il lançait une «*invitation ouverte*» au dialogue au président chinois, Xi Jinping.

Dans la journée, la Chine a dénoncé une vente «*extrêmement irresponsable*» de ces sous-marins américains à propulsion nucléaire à l'Australie. «*La coopération entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie en matière de sous-marins nucléaires sape gravement la paix et la stabilité régionales, intensifie la course aux armements et compromet les efforts internationaux de non-prolifération nucléaire*», a ainsi déclaré le porte-parole de la diplomatie chinoise, Zhao Lijian.

COLLABORATION EN CYBERDÉFENSE, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

«*Le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis vont être liés encore plus étroitement, ce qui reflète le degré de confiance entre nous et la profondeur de notre amitié*», a quant à lui déclaré Boris Johnson, qui engrange là un succès diplomatique dans sa stratégie pour éviter l'isolement international après le Brexit. «*Sur la base de notre histoire commune de démocraties maritimes, nous nous engageons dans une ambition commune pour soutenir l'Australie dans l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire*», ont encore fait savoir les trois partenaires dans leur communiqué commun.

«*Le seul pays avec lequel les États-Unis n'ont jamais partagé ce type de technologie de propulsion nucléaire est la Grande-Bretagne*», à partir de 1958, avait expliqué plus tôt dans la journée un haut responsable de la Maison Blanche. Selon lui, le pacte «*Aukus*» prévoit également une collaboration des trois pays en matière de cyberdéfense, d'intelligence artificielle et de technologies quantiques.

La Nouvelle-Zélande, qui interdit ses eaux à tout navire à propulsion nucléaire depuis 1985, a d'ores et déjà annoncé que les futurs sous-marins de son voisin et allié australien ne seraient pas les bienvenus chez elle.

La Chine affirme avoir entièrement vacciné plus d'un milliard d'habitants

Le gouvernement chinois a affirmé jeudi avoir entièrement vacciné plus d'un milliard d'habitants contre le Covid-19, soit plus de 70% de sa population.

Le pays le plus peuplé de la planète (1,4 milliard d'habitants), où le coronavirus a fait son apparition fin 2019, avait distribué au total 2,16 milliard de vaccins en date du 15 septembre, a annoncé devant la presse le porte-parole du ministère de la Santé, Mi Feng.

Le premier pays touché par la pandémie a également été le premier à s'en sortir dès le printemps 2020, après l'adoption de mesures radicales, notamment la détection généralisée et la quasi-fermeture de ses frontières.

Il fait encore face sporadiquement à des re-gains épidémiques limités, comme ces derniers jours dans la province du Fujian (Est), avec une cinquantaine de cas détectés chaque jour.

Le nombre officiel de morts du Covid reste fixé à 4.636.

Le pays a commencé dès la fin de l'an dernier à vacciner sa population, principalement à l'aide de deux vaccins distribués en deux doses par les laboratoires Sinovac et Sinopharm.

Leur taux d'efficacité fait l'objet d'interrogations, notamment face aux souches plus résistantes comme le variant Delta.

Pékin n'a pour l'heure pas autorisé la commercialisation de vaccins étrangers sur son sol.



Linafoot : US Tshinkunku, le revenant conquérant

Retour satisfaisant pour l'US Tshinkunku au premier échelon du championnat national de football congolais, après un long moment d'hibernation.

NANA K.

Les corbeaux du Kananga (Kasaï central) ont déployé toute leur force sur la pelouse du centre Kurara Mpova pour résister à la Jeunesse Sportive de Kinshasa (1-1), jeudi 16 septembre, en match comptant pour la 27^{ème} édition de la Linafoot (Ligue nationale de football).

Les sociétaires du stade des jeunes de Katoka ont trouvé le chemin des filets à la 21^{ème} minute par Kasongo Kivula (1-0).

La partie était intense pour les Kinois de JSK qui couraient derrière l'égalisation depuis la 22^{ème} minute jusqu'à la pause. JSK a maintenu la pression jusqu'à trouver la faille à la 80^{ème} minute après un jeu de ping-pong dans la surface de réparation. Mbomu Disasi a surgi avec une frappe limpide de l'extérieur de pied droit (1-1), trompant le gar-

dien de Tshinkunku. Un nul qui a fait le bonheur de l'US Tshinkunku pour son match au niveau de l'élite

La deuxième explication qui a opposé AC Rangers au Groupe Bazano s'est soldée à l'avantage de Bazano par un but à zéro (0-1), marqué à la 70^{ème} minute par Djossa Bongolo.

BON DÉMARRAGE POUR RCK

Le Racing Club de Kinshasa (RCK) a baissé pavillon devant le CS Don Bosco de Lubumbashi sur le score de 0-1, mercredi au terrain du Centre technique de la Fédération congolaise de football association (Fécofa), Baudouin Patient Kurara Mpova, dans la commune de la N'sele, en match de la 1^{ère} journée du 27^{ème} championnat de la Linafoot.

L'unique but de la rencontre a été l'œuvre de Kisha Sango qui a repris en force la balle d'un coup franc à l'orée du rectangle fatal, renvoyée par le défenseur kinois, obligeant ainsi son gardien de but Mbo Bikoko à s'incliner.



Une phase de jeu du match Tshinkunku contre JSK

En dépit de plusieurs tentatives de part et d'autre, le score est resté inchangé jusqu'à la fin de la rencontre.

Le grand péché de RCK est d'avoir reconduit son osature de la saison dernière. Et pourtant, le club a frôlé la relégation. Les protégés du président Tostao Mbemba avaient bénéficié de la mesure de la FECOFA de ne pas reléguer les équipes à l'issue du dernier championnat national. Curieusement, RCK ne s'est pas relevé de sa mauvaise santé en abordant le championnat par une défaite.

Don Bosco, qui s'est préparé dans le silence total, peut bien se frotter les mains pour ses premiers points empochés

à l'extérieur. Pour le club lushois, cette première victoire augurerait de bonnes choses pour la suite du championnat

Le match entre RCK et Don Bosco a confirmé le démarrage effectif du 27^{ème} championnat national de la Linafoot en dépit de plusieurs péripéties, qui ont précédé son démarrage, notamment entre les dirigeants des clubs engagés et le comité de gestion.

FC RENAISSANCE À L'ASSAUT DE L'EST

Pour son déplacement dans la partie Est de la RDC où il fera son entrée en lice dans le cadre de la 27^{ème} édition de la Vodacom L1 contre l'Etoile du Kivu et l'AS Dauphin

noir de Goma, FC Renaissance du Congo s'est retranché à Vénus village dans la commune de la Nsele pour une mise au vert.

Sous la supervision du coach Otis Ngoma, secondé par José Mundele, le FC Renaissance du Congo a accéléré avec la préparation en vue de faire une sortie réussie. Le FC Renaissance a livré une rencontre amicale contre l'As Vutuka. Victoire 3 buts à 1 des Oranges avec un doublé signé Kapayi et une réalisation de Beyuku.

Avec un effectif costaud, l'équipe chère à Willy Mandala tient mordicus à réussir cette saison et retrouver les compétitions internationales.

Réouverture du stade des Martyrs : Didier Hamza, inspecteur de la CAF, satisfait de l'avancement des travaux

ECONEWS AVEC ACP

L'inspecteur de la Confédération africaine de football (CAF), le Gabonais Didier Hamza, s'est dit satisfait de l'avancement des travaux de réhabilitation du stade des Martyrs de la Pentecôte, après ses deux visites effectuées mercredi en compagnie du vice-président de la Fécofa en charge des finances, Roger Bondembe «Bobo», et du manager Licence des Clubs en RDC, Emmanuel Kande.

La direction de communication de cette instance sportive nationale, qui

a livré l'information à la presse, a indiqué que la première visite de l'avant-midi a porté sur l'aire de jeu, les tribunes, les vestiaires, le pourtour et d'autres compartiments, tandis que celle de l'après-midi a été essentiellement basée notamment sur la qualité de la lumière, sans oublier la visite des espaces réservés à l'érection d'un hôpital et d'un hôtel des officiels.

A l'issue de ces deux visites, l'inspecteur Didier Hamza s'est entretenu avec le président a.i. de la Fécofa, Donatien Tshimanga Muamba, et a exprimé à cette occasion sa sa-

tisfaction pour la nouvelle robe revêtue par le stade des Martyrs de la Pentecôte.

Selon son programme, l'envoyé spécial de la CAF devait être ensuite reçu par le ministre des Sports et loisirs, Serge Nkonde Chembo, avant de regagner le Caire, en Egypte, pour faire son rapport au comité exécutif de la CAF.

Cette visite fait suite à la réunion d'évaluation de deux premières journées des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022, entre le ministre Serge Nkonde et la Fécofa, qui a souhaité voir les Léopards jouer leur prochain

match des éliminatoires contre Madagascar en octobre prochain au stade des Martyrs. Ce qui a déterminé le ministre à faire appel aux inspecteurs de la CAF pour une visite d'inspection.

Les travaux de réhabilitation lancés il y a bientôt deux mois, sont très avancés du fait qu'une nouvelle pelouse de dernière génération a été posée, des bancs des réserves modernes installés, des vestiaires modernisés aux standards internationaux, les tribunes d'honneur et latérales rénovées, sans oublier la pose des sièges et autres.

La FIFA autorise DC Motema Pembe à recruter

ECONEWS AVEC ACP

La Fédération internationale de football association (FIFA) a autorisé le Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa à recruter les joueurs afin d'affronter la Coupe de la Confédération et le 27^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

La décision de l'instance

du football continental est contenue dans une correspondance adressée à la Fédération congolaise de football association (Fécofa) et datée du 12 septembre 2021.

Le DC Motema Pembe, qui vient être gracié par la FIFA, était rendu coupable pour non-respect du contrat le liant au joueur malien Ousmane Sangare. Selon M. Diabate, manager et agent

du joueur, DCMP n'avait pas respecté le délai de 2 fois 45 jours, qui lui avait été accordé par l'instance faitière du football mondial pour répondre à l'accusation portée contre lui.

C'est pour cela que la FIFA avait suspendu le DCMP pour trois ans, interdit à ce dernier de recruter et infligé une amende de 94.000 Usd assortie d'un intérêt de

5% du montant pour n'avoir pas respecté le verdict de la FIFA.

Le joueur Ousmane Sangare avait signé un bail de quatre saisons avec le DCMP en 2015. Mais plusieurs mois d'arrières de salaires n'ont pas permis à l'attaquant malien de continuer son contrat avec les dirigeants du team vert-blanc-rouge kinois.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),

Local n°50, Kinshasa / Gombe

Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05

+ 243 903185670

E-mail :

kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF

Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE

Faustin KUEDIASALA

Hugo TAMUSA

Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI

Nana Kanku

Olivier Dioso

A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS

Marc NZATE

Francis Mayuma

WEB MASTER

Tighana MASIALA

PRODUCTION

Michel MASUDI

+243 907314011

Joël KABATA

COMMERCIAL

John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL

René LOKOTA

Félix Tshisekedi à Lubumbashi pour les hommages nationaux à Gabriel Kyungu

Décidément, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait de l'admiration pour Gabriel Kyungu wa Kumwanza, inhumé jeudi, dans l'intimité familiale, dans le mausolée construit dans sa ferme Kiyambi, après des hommages nationaux à la place du 30 juin de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga.

Pour rendre hommage à ce baobab de la politique congolaise, signataire avec Etienne Tshisekedi wa Mulumba, (aujourd'hui décédé) de la fameuse lettre de 13 parlementaires qui a ouvert la voie à la démocratie, le Président de la République a fait le déplacement de Lubumbashi.

Tout de noir vêtu, le visage ravagé par la douleur, Félix Tshisekedi s'est incliné devant la dépouille mortelle, avant de consoler et encourager la veuve et les enfants Kyungu.

Bien avant, des personnalités politiques provinciales et nationales dont le Premier ministre, Sama Lukonde, avaient fleuri la dépouille de Gabriel Kyungu.

Des allocutions ont été prononcées aussi de la part de la communauté Buluba-I- Bukata, de la Fondation Katangaise et du comité de gestion de la SNCC. Leurs intervenants ont présenté, respectivement Kyungu comme unificateur des Katangais, un personnage multidimensionnel et un syndicaliste hors pair.

Pour sa part, le représentant de l'UNAFEC, parti et héritage politique de Kyungu, a présenté ce dernier comme le géant de la politique

congolaise et grand défenseur des intérêts du pays. Il a promis au Chef de l'Etat que son parti politique ne se départira pas des options politiques du défunt.

Au cours d'une messe célébrée sur place, l'officiant a appelé au respect de la Constitution, à l'unité du pays et des Katangais. «Cessez vos querelles », a lancé Mgr Fulgence Muteba, archevêque de Lubumbashi. Dans son oraison funèbre, le gouverneur du Haut-Katanga, Jacques Kyabula, a salué en Gabriel Kyungu, « la sentinelle du Katanga et porte-étendard de la justice sociale, amoureux du Katanga et du Congo ». Avant de plaider pour son élévation au niveau national : « Comment oublier ce parlementaire au franc parler qui parmi les treize, dont l'autre colosse Etienne Tshisekedi wa Mulumba, avait défié « l'aigle de Kawele ? (...) Je plaide auprès du Président de la République Félix Tshisekedi, pour que Gabriel Kyungu wa Kumwanza soit élevé au rang de grand cordon de l'Ordre national ».

Décédé le 21 août 2021 à Luanda (Angola), où il était évacué un jour plutôt pour y recevoir des soins médicaux, Gabriel Kyungu est né le 24 octobre 1938 à Ankoro. Affectueusement appelé « Baba wa Katanga » par ses sympathisants, ancien syndicaliste et enseignant, Gabriel Kyungu s'est rendu célèbre en signant la lettre des 13 parlementaires, fondateurs de l'UDPS. Kyungu est mort en apportant tout son soutien à Felix Tshisekedi qu'il considérait comme un fils.

ECONEWS

